

# NIEUWE YDE

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

par M. Jules VANNÉRUS

---

Le 26 juin 1922, j'ai entretenu la Société d'Anthropologie d'un modeste village de pêcheurs, Nieuwe Yde, fondé en 1246, entre Oost-Dunkerke et la mer, et disparu trois siècles et demi plus tard (1); depuis, des recherches complémentaires m'ont fourni, sur cette curieuse bourgade dont les derniers restes avaient tant intrigué nos archéologues, des détails nouveaux, consignés dans les pages qui suivent.

### I

#### LES FLUCTUATIONS DE LA POPULATION DE NIEUWE YDE

Ces nouvelles recherches, je les ai entreprises sur les indications de M. Hubert Nélis, sous-chef de section aux Archives générales du Royaume, et voici comment. Occupé à rédiger le supplément de l'inventaire des archives de l'importante Chambre des Comptes de Flandre, M. Nélis était tombé en arrêt devant un nom, énigmatique pour lui, que mentionnent les titres des comptes rendus, de 1440 à 1608, par les receveurs préposés à la levée des droits fonciers dits *S' Graven Landschuld* et perçus à Nieuport et aux environs.

Ces fonctionnaires, en effet, s'intitulaient « receveurs des rentes et revenus du *S' Graven Landschult* de Neufport, de Lombardie et de *le Nieuwe Yde* (1441-1445-1460); de *le Nieu Yde* (1460); *van der Nieuwer Yde* (1490); *van der Nieuwer Ide* (1506); de *la Nyeuwe Yde* (1590). L'identification précise de cette Nieuwe Yde avait en vain

---

(1) " *Nieuwe Yde* ", un village disparu de la côte flamande. — I. Partie archéologique, par le B<sup>re</sup> DE LOË. — II. Partie historique, par J. VANNÉRUS. (*Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XXXVII, pp. 93 à 133.)

exercé la sagacité de M. Nélis, lorsque ma notice sur cette localité vint à point nommé lever tout doute sur la situation exacte de cette dépendance de Nieuport.

Par contre, l'existence de ces comptes, connue de façon si fortuite, me fournissait une mine précieuse à exploiter, car il était évident que je devais y trouver des données exactes sur l'importance que notre village avait prise au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle, et sur l'époque précise où il disparut; peut-être, même, pourrais-je y vérifier la valeur des différentes hypothèses que j'avais émises pour expliquer cette disparition; submersion à la suite d'une marée extraordinaire — ensablement progressif de la crique où venaient s'échouer les bateaux des pêcheurs de harengs de Nieuwe Yde — que cet ensablement se fût produit naturellement ou qu'il fût le résultat des travaux effectués pour entretenir la navigabilité du chenal de l'Yser; — enfin, destruction violente de la main des hommes, au cours de l'une ou l'autre guerre, plus spécialement lors des excès commis par la soldatesque en 1600, à l'occasion du siège de Nieuport et de la Bataille des Dunes, livrée de l'autre côté du chenal de l'Yser.

De fait, le dépouillement des comptes des receveurs du *landschuld* de Nieuport m'a fourni sur l'histoire de Nieuwe Yde une somme appréciable de données nouvelles.

La série de ces comptes ne remonte malheureusement pas au delà de 1441, car le plus ancien d'entre eux est celui que rendit à son « très redouté seigneur Monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant, conte de Flandres, Jacques Boudinssone le josne, receveur des terres, rentes et revenues du s' Graven Landscult de Neufport, de Lombardie et de le Nieuwe Yde », nommé à ce poste le 15 mai 1440, « pour relever et mettre en estat ladicte recepte, dont par ceulx qui par ci-devant en ont eu la maniance et gouvernement les droits ayent esté maisement (= *mauvaisement*) receuz, gardez et entretenuz... »; ce compte portait sur cinq années et quarante jours, s'étendant jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste (24 juin) 1445, et fut dressé en sols et livres parisis, monnaie de Flandre, la livre comptée pour 20 sols (1). Il consacra à Nieuwe Yde (2) un chapitre spécial, qu'il

---

(1) Archives générales du Royaume, à Bruxelles, Chambre des Comptes de Flandre, n° 47585, f° 64

(2) Les lettres patentes par lesquelles le receveur général de Flandre et d'Artois, Gautier Poulain, accorda la recette du *landschuld* à son bon ami et clerc Jacques Boudinssone ne mentionnent pas expressément Nieuwe Yde, car elles se bornent à dire que le cens se levait " binnen der stede, heers cepie en de scependomme van der Nieupoort ende der buten ende insghelycs van den lande dat licht binder stede. vryhede ende scependomme van Lombardie ende eldre omtrent der voorseider stede van der Nieupoort, alzo wel binnen den lande ende castelerie van den Vryen als van Veurne ende van Veurnambocht ".

est intéressant de reproduire *in extenso*, car en même temps qu'il nous donne la liste des habitants du village pendant les années 1441 à 1445, il nous renseigne sur les conditions dans lesquelles se levait le cens foncier appelé *S' Graven Landschuld*.

« Autre receipte de lieux, manoirs, terres et maisons scituez et gisans à le *Nieuwe Yde*, dont mon dit seigneur (le duc de Bourgogne et de Brabant, conte de Flandres) at et prent semblable rente (de chascune verge, par an, ung denier parisiz, c'est de la mesure qui contient 300 verges, 25 solz parisiz de sa monnoye de Flandres), qui se paient chascun an à la Pasque; pour ce, pour les termes de Pasques l'an 1441, 42, 43, 44 et 45, ce qui s'ensuit:

» Premiers de *Jacques Janssone uut den Boogarde*, pour sa maison, contenant 12 verges de terre, dont il doit par an à mon dit seigneur 12 d. parisiz; pour ce, pour les cinq ans dessus diz: 5 s.

» De *Jehan Pieterssone*, semblablement, pour sa maison contenant 6 verges de terre, 6 d. par an; montent les diz 5 ans: 2 s. 6 d.

» De *Chrestien Coppins*, pour sa maison, contenant aussi 6 verges de terre, 6 d. par an; montent comme dessus: 2 s. 6 d.

» Et de *Adrian le Mootere*, pour sa maison, et heritaige, contenant comme dessus 6 verges de terre, dont il doit par an à mon seigneur 6 d. par.; pour ce, pour les 5 ans dessus diz, comme dessus: 2 s. 6 d.

» Somme des rentes de le *Nieuwe Yde*: 12 s. 6 d. par. »

Le cens foncier dû au comte de Flandre consistait donc en une redevance minime, un denier parisiz par verge (de 300 à la mesure), payable annuellement à la fête de Pâques; le compte nous apprend de plus que notre localité n'avait plus, au milieu du XV<sup>m</sup> siècle, que quatre maisons habitées. Ce texte nous oblige donc à admettre que la décadence de *Nieuwe Yde* — où nous avons constaté en 1314 l'existence de 134 foyers — avait commencé plus tôt que nous ne l'avions supposé, et remonte déjà, peut-être, à la grande tempête de 1394; le 21 janvier de cette année, nous l'avons vu, la mer dévasta *Nieuport*, *Blankenberghe*, *Heyst* et surtout *Ostende*, où elle emporta près de la moitié du territoire.

De cette décadence, nous allons le constater par la suite de nos comptes, *Nieuwe Yde* ne se releva jamais.

En effet, les comptes de *Pierre Ghys*, receveur de 1445 à 1460 (1), ne mentionnent toujours, à le *Nieuwe Yde*, à la *Nieuwe Yde* ou

---

(1) Les comptes commencent le lendemain de la Saint-Jean-Baptiste pour finir le jour même de la Saint-Jean de l'année suivante; quant à la recette du cens, elle se fait toujours le jour de Pâques.

à la *Nieu Yde*, que les mêmes quatre habitants, Jacques Janssone alias uten Boomgarde, Jehan Pieterssone, Chrestian Coppins et Adrian le Nootere ou le Notere (1), payant chaque année comme « personnes à qui les dits lieux, manoirs, terres et maisons appartiennent et qui à cause d'icelles doivent la dicte rente », les cens de 12 deniers, 6 d., 6 d. et 6 d. respectivement, soit en tout 2 sols 6 d. parisis (2).

Le nombre d'habitants et leurs redevances restent les mêmes dans les comptes de Jean Pancouke, allant de 1460 à 1468, si ce n'est qu'aux Pâques 1463 Jehan Pieterssone est remplacé par Jaques Pieterssone, son fils, sans doute, et qu'aux Pâques 1464 Christiaen Coppins fait place à Adrian Coppins (3). Mêmes constatations dans les comptes des receveurs Christophe Buridan (1468-1476) et Jehan de le Schaghe (1476-1479) (4).

Jehan Ghys, qui fut receveur de 1479 à 1490 (5), rédigea ses deux premiers et son quatrième compte en français, comme ses prédécesseurs, tandis qu'il employa le flamand pour les trois autres; cela nous vaut quelques variantes: *la Nu Ide* et *la Nieu Hyde* (1481), *la Nyeu Y* (1484), *van der Mude* (sic! pour *Nu Ide*; 1482), *an de Nyeu Y* (1482, 1486-1487). Aux Pâques 1481, d'autre part, Jacques Pieterssone est remplacé par Jaques Boudinssone; sinon, pas de changement dans la population de Nieuwe Yde et jusqu'aux Pâques 1509, tous les receveurs qui succédèrent à J. Ghys, de Gilles Bastoen (1490-1504) à Jérôme Lauwerin (1508-1509) (6), continuèrent religieusement à noter comme débiteurs du cens à Nieuwe Yde: Jacop Janssone alias van den Bomgarde, Jacob Boudinssone, Andries Coppins et Adriaen de Nootere.

Gilles Bastoen, qui succéda comme receveur à Lauwerin, voulut continuer cette tradition, et dans son premier compte, il se borna à inscrire les noms des quatre mêmes censiers (7).

Seulement, la Chambre des comptes de Lille veillait et, s'étant sans doute étonnée de ce que le chiffre des habitants de Nieuwe Yde fût resté immuable depuis soixante-dix ans, elle fit une enquête:

---

(1) L'orthographe *le Mootere* du premier compte était donc erronée.

(2) Chambre des Comptes. reg. nos 47537 à 47593.

(3) Nos 47599 à 47603.

(4) Nos 47604 à 47614. Tout au plus, peut-on y constater quelques variantes orthographiques: *la Nyeu Hyde* (1476), *la Nu Yde* (1477), *la Nyeu Y* (1477-1478), *Nieu Yde* (1479), A. de Notere (1470), A. de Nottre (1476).

(5) Reg. nos 47615 à 47620.

(6) Nos 47621 à 47633. A partir de 1490 tous les comptes sont écrits en flamand, à la seule exception du dernier, celui de 1590 à 1603. Variante du nom: *Nieuwe Yde* ou *Nyeu Yde*.

(7) No 47634 (lendemain de la St Jean 1509-St Jean 1510).

cette enquête n'était vraiment pas inutile, car elle valut au receveur l'ordre suivant, inscrit en marge de son compte (1):

« La chambre est advertie qu'il y a plusieurs maisons rédiffiées depuis les guerres sur la place *ter Nieuwer Yde*, par quoy soit par ce receveur fait diligence de soy informer des noms et surnoms de ceulx qui ont fait édifier ces dites maisons et en quel temps, pour y recouvrer le droit de mon seigneur et en respondre en son prouchain compte, tant du cours que des arriéraiges, en constraintant à ce les héritiers d'icelles. »

Le receveur fit diligence et au compte suivant, de l'exercice 1510-1511, il renseigna pour l'échéance de Pâques 1511 quatorze censiers au lieu de quatre. C'étaient: Pasquier Melsin, pour une maison de 37 1/2 verges;

Jean Wytdan, le jeune, pour une maison de 4 verges;

Lauwers Gillis, pour 64 verges;

La veuve de Claeys Lanchals, Jacques Lyman, Guill. van Wetten et Corn. Oudegod, dont les maisons avaient respectivement 3, 6 1/2, 3 1/2 et 5 1/2 verges;

Corn. Lauwereyns, pour 14 1/2 verges;

Michel van Wetten, Wouter Heindricx, Pasquier de Brune, Ant. Lens, Jean Lyman et Augustin Egghelin, avec des maisons de 2 1/2, 5, 8 1/2, 6 1/2, 2 et 5 1/2 verges.

Cela faisait en tout, au taux de 1 denier par verge, 14 sols et 1 obole, au lieu des 2 sols 6 deniers renseignés jusqu'alors (2).

Cette rectification n'eut cependant pas le don de satisfaire la Chambre des Comptes, et elle fit remarquer au receveur que s'il faisait bien « recepte pour la première fois de ces quatorze parties de rentes », il ne répondait toutefois ni des arrérages, ainsi qu'on lui en avait donné l'ordre, ni des quatre postes renseignés d'ordinaire dans les comptes précédents pour 2 sols 6 deniers; il est donc chargé « de faire apparoir au compte de 1513 que les héritages pour lesquelz les dits 2 s. 6 d. se rendoient soient compris en ces 14 parties » et de poursuivre la rentrée des arrérages.

Force fut bien au receveur de s'exécuter et de fournir des explications plus complètes.

---

(1) Au folio 36.

(2) Andren ontfanc van plaetsen, woensten ende erven staende ter Nieuwer Yde, daarof onzen gheduchten Heere heift ghelicke rente, die men betaelt jaerlicx te Paessche, daaromme vande personen hier naer wien de woensten toebehooren die ter cause van dien sculdich zyn de zelve renten ende hier over Paesschen 1511 :

" Van Paesschier Melsin, omme zyn huus, groot 37 1/2 roeden 3 s. 1 d. ob. " ; etc. (Reg. 47635. fol. 34.)

(3) Reg. 47637, fol. 33.

Dans son compte de l'exercice 1512-1513 (1), il exposa donc que sur les injonctions de la Chambre, il « se trouva sur cette place de *Nieuwer Ide*, accompaingnié d'un mesureur; que lors il fist mesurer toutes les maisons et heritaiges y estans, où fut trouvé 14 maisons, dont selon qu'il trouva par le dit mesuraige il fist recepte en son compte finissant à la Saint Jehan 1511 de 14 s. ob., au lieu de 2 s. 6 d. dont il faisoit recepte par ses comptes précédens ». Quant aux arrérages, il déclara avoir « recouvré des occuiseurs desdites maisons les arrieraiges qu'ilz devoient à cause d'icelles pour tout le temps dont il a eu l'entremise de ceste recepte, qui est de 20 années, au pris de 14 s. ob. par an, portent 14 l. 10 d. p.; Sur quoy fait à rabatre les 2 s. 6 d. dont par ses dits comptes il a fait recepte. Reste 11 l. 10 s. 10 d., dont par ce présent compte il fait ycy recepte ».

Satisfaction complète n'était cependant pas encore donnée à la Cour des Comptes, et ce n'est qu'en mars 1517, qu'il fournit la preuve, à Lille, que les quatre postes reçus antérieurement étaient compris dans les quatorze dont il faisait recette.

Ces 14 sols et 1 obole perçus pour ces quatorze postes continuèrent donc à être portés en compte par Gilles Bastoen, jusqu'en 1522 (2).

Nous pouvons, par conséquent, admettre que *Nieuwe Yde* avait retrouvé une prospérité relative depuis l'année 1493 environ, puisque le village comptait de nouveau 14 maisons occupées (3). Une hypothèse fort plausible nous est même permise sur les circonstances qui procurèrent ce renouveau à notre village.

En 1510, nous l'avons dit, la Chambre des comptes déclara que plusieurs maisons y avaient été reconstruites « depuis les guerres ». Or, ces « guerres » ne sont autres que les luttes sanglantes dont la côte flamande fut le théâtre de 1482 à 1493, et qui furent provoquées par le refus des Etats de Flandre de laisser l'archiduc Maximilien exercer la régence au nom de son fils mineur, Philippe le Beau.

Relatons simplement ici, pour nous en tenir aux événements intéressant directement la région de Nieupoort, que les Flamands en arrivèrent à appeler à leur secours le roi de France, lequel leur envoya des troupes en juillet 1488. Grâce à cet appoint, les Brugeois crurent pouvoir réduire l'opposition de la West-Flandre, où plusieurs villes, à la tête desquelles on cite Nieupoort, Dixmude, Furnes, Dunkerque, Saint-Omer, étaient restées fidèles à l'archiduc.

Le 12 août 1488, Philippe de Clèves, commandant les troupes de

---

(1) Reg. 47637, fol. 33.

(2) Reg. 47638 à 47643.

(3) On peut supposer, en effet, que les héritages de Gilles Lauwers (64 verges) et de Cornille Lauwereyns (14 1/2 verges) ne comprenaient pas d'habitation.

Flandre, tenta de prendre Nieupoort, considérée comme la capitale du quartier, mais ce fut en vain. Ce ne fut, toutefois, que partie différée, et après plusieurs mois d'une guerre qui ruina et ensanglanta toute la région, une armée française, commandée par Philippe de Crèvecœur, vint mettre le siège devant la ville, le 20 juin 1489; malgré des assauts furieux, la place ne put être enlevée: le 28 juin, les Français s'éloignèrent, non sans dévaster le pays.

Evidemment, Nieuwe Yde dut souffrir terriblement de toute cette guerre et, tout particulièrement, de la part directe qu'y prit Nieupoort, dont elle était si proche; nos comptes, cependant, ne donnent aucun détail à ce propos. Par contre, ils nous renseignent sur le sort de Lombardzyde, car ils nous apprennent que toutes les maisons du village et de son territoire furent brûlées, rasées et anéanties en août 1488 (1); « en l'aougst l'an 1488 », lisons-nous encore dans une attestation délivrée le 1<sup>er</sup> août 1491 par la ville de Nieupoort, « fut par les gens de guerre estans en garnison ou west quartier de Flandres bruslée la ville de Lombardside » (2).

La localité fut très longue à se reconstruire; au compte de 1496-1498, le receveur dit n'avoir rien pu y lever, ajoutant « toutes ces mesures estre en ruyne et désolacion » (3); au compte de 1501-1503, il atteste qu'« aucunes maisons nouvelles n'ont esté faittes à Lombardie, ne aussi aucun prouffict venu des plaetses vuides »; les années suivantes, aucune recette ne s'y effectue; en 1513, cependant, la Chambre des Comptes fait remarquer qu'« il y a audit Lombardien 9 maisons », mais ce n'est qu'en 1516 que le receveur déclare avoir fait mesurer les maisons et héritages sis « up Lombarside » et y avoir de nouveau trouvé 11 maisons et 3 places.

D'ailleurs, les guerres avaient laissé Nieupoort et sa banlieue dans un état pitoyable: en mars 1520, le receveur et le pensionnaire de Nieupoort attestent par devant les bourgmestre et échevins de la ville, « que durant l'espace de trois mois ilz avoient fait cryer en la paroissede Nieupoort et Lombardside que tous ceulx qui vouldroient édifier les places qui estoient vaghes et habandonnées pour la rente du *S' Graven landscult* se trouvassent vers icellui recepveur ou pensionnaire, et on leur feroit gracieulx traitement; or nul n'est venu ne comparu qui les ait demandé » (4).

---

(1) <sup>¶</sup> Nota. Alle de huusen staende binnen der stede ende eerliche de van Lombardien waren bi den oorloghe in 't jaer 88 ende voor (sic) paesschen verberrent, gherazeirt ende te nie(n)ten ghedaen. <sup>¶</sup> (Reg. 47620, fol. 33 v<sup>o</sup>; compte de 1487-1490.)

(2) Acquits de Lille, aux Archives générales du Royaume, n<sup>o</sup> 885. (Original sur parchemin.)

(3) Reg. 47624, 47627, 47637 (fol. 34), 47639.

(4) Reg. 47640, fol. 33.

Lombardzyde même a donc dû rester complètement en ruines pendant près de vingt ans, et comme c'est précisément peu après la destruction de ce village en août 1488 que Nieuwe Yde a vu, vers 1493, le nombre de ses ménages passer de 4 à 14, nous pouvons admettre avec beaucoup de vraisemblance qu'il se sera accru d'une partie des habitants de Lombardzyde; comment expliquer autrement, en une période si troublée, l'accroissement de population dont bénéficia notre Yde ?

Cette population subit encore quelques fluctuations après 1522, époque où nous l'avons abandonnée, alors qu'il s'y trouvait 14 maisons.

En effet, Vincent Bastoen, qui succéda à Gilles comme receveur, ne renseigne plus *ter Nyeuwer Yde*, de Pâques 1523 à Pâques 1529, que 9 maisons, avec 9 censiers (1); puis, de l'échéance de Pâques 1530 à celle de Pâques 1537, ce chiffre remonte à 15 ménages (2). Ne nous en étonnons point, puisque nous sommes à l'époque où, lors d'un procès jugé le 20 avril 1537, les gens du Veurnambacht pouvaient déclarer que la population de Nieuwe Yde s'était bien accrue de moitié, de mémoire d'homme et augmentait encore journellement (3).

(1) Reg. 47644 à 47648.

Voici les noms des 12 censiers cités de 1523 à 1529 :

1) Passchier Melsin, pour sa maison, grande de 39 verges . . . . .	3 s. 3 d.
2) Jacop Colin, maison de 33 verges . . . . .	2 s. 9 d.
3) Malin Hoets (ou Houts), Michiel Gillis et Passchier Winnaert (ou Wynnart), pour une maison de 7 verges . . . . .	7 d.
4) Galleyn Houck (ou Ghelleyn Houc), pour sa maison de 24 verges . . . . .	2 s.
5) Anthonis Louwereins (ou Lauwers), pour sa maison de 17 verges . . . . .	17 d.
6) Passchier Oudegods, maison de 13 verges . . . . .	13 d.
7) Jan Lyman (ou Hyman, Yeman), pour sa maison de 14 verges . . . . .	14 d.
8) Michiel Gillis, maison de 8 verges . . . . .	8 d.
9) Malin Hoets (ou Malen Houc), pour sa maison de 22 verges . . . . .	22 d.
Total . . . . .	14 s. 9 d.

(2) Voici la liste des habitants, telle que la donne les Comptes de 1530 à 1537 (n° 47648) :

Passchier Melsin	} omme zyn huus, groot	39 r. . . . .	3 s. 3 d.
Christiaen Oudegod		9 r. . . . .	9 d.
Gillis Houck		33 r. . . . .	2 s. 9 d.
Willem Leys		5 r. . . . .	5 d.
Galein Houck		24 r. . . . .	2 s.
Pieter Oudegher		11 r. . . . .	11 d.
Anthonis Louwereins, in 3 parseelen, groot alle tsame 30 r. . . . .		2 s. 6 d.	
De Weduwe Anthonis Lens, omme haar huis, groot 16 1/2 r. . . . .		16 d. ob.	



Rien d'extraordinaire, dès lors, à voir les comptes rendus par Vincent Bastoen pour les recettes de 1539 (1) à 1557 signaler dans notre village 26 chefs de ménage (dont deux dans la même maison) (2).

Pieter Hoedt	} omme zyn huus, groot	13 r. . . . .	13 d.
Jacop Naghels		14 r. . . . .	14 d.
Michiel Gillis		8 r. . . . .	8 d.
Heyndryc Winnaert		15 r. . . . .	15 d.
Jan Lyman, in 2 parseelen		groot 22 r. . . . .	22 d.
Malen Houdegheer	} omme zyn huus, groot	14 r. . . . .	14 d.
Jan Oudegodts		15 r. . . . .	15 d.
Somme . . .			22 s. 4 d. ob. <sup>¶</sup>

(3) Voir notre premier article, t. XXXVII, 1922, pp. 130-131.

(1) Le compte de 1537-1538 manque.

(2) Reg. 47649 à 47659. Voici, d'après le compte de 1538-1539, la liste des habitants, avec leurs redevances (reg. 47649) :

<sup>¶</sup> Vincent Winnaert	} om zyn huus, groot	39 roeden . . .	3 s. 3 d.
Jan Gillis		24 r. . . . .	2 s.
Anth <sup>s</sup> Aernoudts		9 r. . . . .	9 d.
Gillis Houck		33 r. . . . .	2 s. 9 d.
Pieter Dierick		6 r. . . . .	6 d.
De Weduwe Will. Leys, in 3 partien, om een huus, groot		15 r. . . . .	15 d.
Janneke Vidua Malin Jans zone	} om zyn huus, groot	11 r. . . . .	11 d.
Mahieu Winnaert		24 r. . . . .	2 s.
Jacob van Dale		6 r. . . . .	6 d.
Gillis Ghys		11 r. . . . .	11 d.
De Weduwe Anth. Lauwereyns, in 3 parcheelen, groot		26 r. . . . .	2 s. 2 d.
Jan Lauwereyns, om zyn huus, groot		4 r. . . . .	4 d.
Loy Lippens en Heyndryck Gillis, om hun beiden huus, groot		16 1/2 r. . . . .	16 d. ob.
Corn. Lauwereyns, om zyn huus, groot		25 r. . . . .	2 s. 1 d.
Pieter Hoet, in 2 partien, groot		16 1/2 r. . . . .	16 d. ob.
Pieter Boudeloot	} om zyn huus, groot	6 r. . . . .	6 d.
Jacob Naghels		14 r. . . . .	14 d.
Pieter Winnaert		26 r. . . . .	2 s. 2 d.
De Weduwe Michiel Gillis, om haer huis, groot		25 r. . . . .	2 s. 1 d.
Pieter Strychals, om zyn huus, groot		7 r. . . . .	7 d.
De Weduwe van Heyndryck Winnaert, om haar huus, groot		15 r. . . . .	15 d.
Heynderyck Gillis, in 2 parcheelen, groot		8 r. . . . .	8 d.
Jan Lyman, in 2 partien, groot		22 r. . . . .	22 d.
Malin Oudegheer	} om zyn huus, groot	24 r. . . . .	2 s.
Jan Oudegod		15 r. . . . .	15 d.
Somme . . .			35 s. 8 d. <sup>¶</sup>

Les receveurs suivants continuent, de 1557 à 1581, à renseigner les mêmes habitants, avec de minimes variantes (1).

Mais la fin de Nieuwe Yde est proche.

Les trois comptes que Jean de Vynck rendit pour les années 1581-1585, 1585-1589 et 1589-1590 (2) mentionnent bien pour notre village, une liste de 23 ménages (3), mais la recette de leur cens foncier ne peut plus s'effectuer.

Pour Nieuport même, un quart environ des rentes resta impayé, beaucoup de maisons étant ruinées et personne ne se présentant pour acquitter la rente foncière, si bien que le receveur ignorait qui devait effectuer le paiement; de plus, plusieurs maisons étaient occupées par les soldats (1).

(1) Par exemple : La veuve de Michel Gillis, barrée au compte de 1559-60, est remplacée à Pâques 1564 par Michel Gillis, son fils sans doute. (Voir Reg. 47659 et 47661.)

(2) Reg. 47661 à 47663.

(3) " Ontfanc van plaetsen, woensten ende erfve staende ter Nieuwer Yde...

Vincent Winnaert, over zyn huus,	groot 39 roeden	3 s.	3 d.	ts'jaers
Jan Gillis, over zyn huus,	" 24 r.	2 s.		"
Anthonis Arnout (etc.)	" 9 r.		9 d.	"
Gillis Houck	" 23 r.		23 d.	"
Pieter Dyerycx	" 6 r.		6 d.	"
Janneke V <sup>a</sup> Maerten Janssone	" 11 r.		11 d.	"
W <sup>e</sup> Willem Lens	» 15 r.		15 d.	"
Mahieu Winnaert	" 24 r.	2 s.		"
Jan van Daele	" 6 r.		6 d.	"
Gillis Ghys	" 11 r.		11 d.	"
Anthonis Laureins	" 26 r.	2 s.	2 d.	"
Jan Laureins	" 4 r.		4 d.	"
Loy Lippens	" 16 1/2 r.		16 d. al.	"
Pieter Boudeloot	" 6 r.		6 d.	"
Jacob Naghele	" 14 r.		14 d.	"
Pieter Winnaert	" 26 r.	2 s.	2 d.	"
Mechiel Gillis	" 7 r.		7 d.	"
Pieter Stryckhals	" 15 r.		15 d.	"
Hc Gillis	" 22 r.		22 d.	"
Merten Oudegheer	" 24 r.	2 s.		"
Jan Oudegodt	" 15 r.		15 d.	"
Corn. Laureins	" 25 r.	2 s.	1 d.	»
Pieter Hoedt	" 16 1/2 r.		16 d. al.	"
Somme . . .		32 s.	2 d.	"

(4) " Alsoo veele huisen gheruineert zijn ende niemant en compt die de landschult van die betaelt ende den ontfangere van den landschult niet en weet wien dat de plaetsen toebehooren, zoo en can hij oock van de zelve geen ontfanck maecken; ende datter oock zommeghe huisen bewoont zijn bij de soldaten ende de erfachteghe de zelve niet en beschudden, dus hier al niet ontfaen zoo hief naervolght... " (Reg. 47663.)

Pour Nieuwe Yde et Lombardzyde, la situation était autrement grave encore, car de Vynck ne put rien y recevoir : toutes les maisons, habitations et places de l'Yde étaient abandonnées et ruinées, sans que personne se présentât pour les reprendre ; quant à la ville de Lombardzyde, et au territoire dépendant de son échevinage, ajoute le receveur, les « ennemis d'Ostende » y étaient les maîtres, et personne n'y habitait ou n'y venait cultiver (1).

La détresse devait être vraiment grande (2), car lorsque la Chambre de Lille procéda à la vérification de la gestion de Jean de Vynck, le 26 janvier 1596, elle lui accorda délai jusqu'à son prochain compte ou jusqu'à la reprise d'Ostende, puisque les héritages devant les rentes étaient ou bien vagues ou bien occupés par les soldats de la garnison de Nieuport (3).

Ce sont donc les guerres, beaucoup plus que les assauts de la mer, qui ont, à la fin du XVI<sup>m</sup>e siècle, amené la dévastation et les ruines dans nos villages de la côte flamande ; nos comptes, avec leurs allusions à l'envahissement des maisons par les soldats de la garnison de Nieuport, aux « ennemis d'Ostende », à la reprise éventuelle de

---

(1) " Alsoo alle de huusen, woensten ende plaetsen van der Yde verlaeten ende vervallen zijn ende niemant die bewoent nochte oock tot noch toe niemant ghecomen es die die beschudt ofte anvert en es hier omme dese 9 jaeren niet ontfaen ; dus hier, te 32 s. 1 d. tsjaers, compt 14 lb. 8 s. 9 d.

" A'soo de stede van Lombarsyde ende de landen van den scependomme van Lombarsyde ligghen binnen de landen van den Vrijen subject de vianden van Oostende ende niemant aldaer en woen t ende niemant en heeft commen beschudden zijnen gront, en es van dese 9 jaeren niet ontfaen ; dus hier, 608 lb. 18 s. 1 d. ob. "

(2) La misère était telle et les temps si durs que les tables des pauvres et hospices furent dispensés du paiement de leur cens foncier pendant huit ans : " Alsoo myn heeren van de rekenynghe camere tot Rysele ten respecte van de groote aermoede ende de bevardicheyt van den dueren tyt de armen ende andere godtshuisen quyt ghescholden hebben heurlieden landtschult voor den tyt van 8 jaren beloopende 29 lb. 18 s. 1 d. ob. : 239 lb. 5 s. " (Reg. 47663, à la fin du compte de 1589-1590.)

(3) " Par affirmation de ce receveur de n'avoir receu ceste et les deux parties ensuivantes tirées à quoy reviennent toutes ces parties particulièrement déclarées tant en ce compte que les deux précédens renduz quant et cestuy ; mais comme les héritages doians ces rentes sont ences enesse combien que pour astheure aucuns vagues et autres occupez par les soldarts en garnison à Nieuport et partant avecq le temps l'on pourra recouvrer les dictes rentes ; par où semble les dictes parties se devoir royer, moyennant souffrance. Néanmoins pour en ordonner. Loquatur. " L'auditeur qui vérifia en dernier lieu le compte ajouta : " Ces partyes seront icy royées ; néanmoins veu ladicte affirmation et la notoirieté de l'empeschement mentionné par icelle, luy en est accordé souffrance jusques au compte ensuivant ou bien la réduction d'Oostende "

A la fin du compte de 1589-1590, on répète encore qu'on accorde au receveur, pour les postes non reçus de 1581 à 1590, " souffrance jusques au compte ensuivant ou bien jusques à la réduction d'Oostende... des sommes ensuivantes : premiers du landtschult des maisons et héritaiges de la ville de Nieuport, portant 282 l. 15 s. ; item des heritaiges à la Yde, 14 l. 8 s. 9 d. ; et pour semblable landtschult deu par ceulx de Lombaertzyde, 608 l. 18 s. 1 d. ob. ; portent les dites 3 parties : 906 l. 1 s. 10 d. ob. par. "

cette dernière ville, nous révèlent les causes de la décadence constatée dans la région.

D'ailleurs, l'histoire de la Flandre pendant cette période si troublée nous renseigne à suffisance sur ces malheureux événements : à la fin de l'année 1582, le duc d'Anjou tente infructueusement de prendre Bruges, Ostende et Nieuport ; l'année suivante, le duc de Parme veut à son tour enlever Ostende aux Etats-Généraux, mais doit lever le camp et va s'emparer de Furnes et Dixmude, ainsi que de Nieuport, dont la garnison hollandaise, qui l'occupait depuis 1576, se rend sans résistance le 13 juillet 1583 ; par la suite, hostilités incessantes, au cours desquelles Alexandre Farnèse échoue une nouvelle fois devant Ostende, en 1585 ; le 29 juin 1600, les troupes de Maurice de Nassau viennent assiéger Nieuport ; trois jours après, se livre, à l'est du chenal de l'Yser, la célèbre Bataille des Dunes ; le 18 juillet, les Hollandais abandonnent définitivement le siège ; un an plus tard, le 4 juillet 1601, l'archiduc Albert investit Ostende, qui ne tombe en son pouvoir que le 20 septembre 1604.

On se représente aisément ce que toute cette guerre signifia pour Nieuport et ses voisins, Lombardzyde et Nieuwe Yde : ce fut l'arrêt complet de toute prospérité, la désertion de multiples foyers, la misère générale pendant près de vingt ans. Rien ne saurait mieux caractériser la détresse où fut ainsi plongée toute la région que la difficulté avec laquelle on put y rétablir la recette du cens foncier : pendant dix-huit ans, la rentrée de cette redevance ne put se faire et ce n'est qu'en 1608 qu'elle put être réorganisée, avec un déchet considérable.

Voici en quels termes Denis de Brier, receveur de l'espier de Berghes Saint-Winocq, proposa aux Archiducs de rétablir la recette du landschuld : « à Leurs Altèzes appartient en la ville de Nieuport ung revenu dict en thiois *s' Graven cheins oft s' Graven lantschult*, consistans en plusieurs petiz et menuz cens deulx par plusieurs héritages et maisons scituéz deans ladite ville, montans par an environ 3 à 400 livres parisys, lesquels cens depuis environ vingt ans en cha n'auroient esté levez à cause de ces troubles et pour ce que plusieurs desdicts héritages demeurent vagues, aulcuns sont annotez et les maisons ruinées par la garnison continuelle y estant par tant d'années, de manière que demeurant la chose ainsy et en tel estat, tout le dict cens sera perdu, ne s'estant encores présenté personne pour entreprendre la recepte ou ferme de ce droict... »

Par commission datée du 17 septembre 1608, on lui accorda la recette aux conditions suivantes : pour tous les arrérages dus jusqu'à l'année 1608, il s'arrangera au mieux avec les redevables, et ne

devra aux archiducs que la moitié de ce qu'il recevra. Pour la suite, par contre, il devra répondre du tout, « aux gaiges du troisièsm denier », c'est-à-dire moyennant une commission d'un tiers.

Le compte rendu par « Denys de Brier, commis à la recepte des rentes du S' Graven landschult se levant sur les terres et héritages en la ville de Noeuport, Lombarsye et la Nyeuwe Yde », pour les deniers qu'il put faire rentrer pendant les dix-huit années allant de la Saint-Jean 1590 à la Saint-Jean 1608 (1) est naturellement des plus intéressant pour qui veut se rendre compte de la difficulté avec laquelle la région se remit des terribles épreuves qu'elle venait de traverser.

A Nieuport même, trente pour cent environ des rentes foncières ne peuvent être perçues, par ce que les biens qui les devaient étaient « vagues ». A Lombardzyde, dix rentes sur dix-huit ne sont pas payées.

Quant à Nieuwe Yde, plus un denier ne fut touché, car pas une seule maison n'avait survécu à la tourmente: le receveur renseigne bien les noms de 19 chefs de ménage, avec l'indication du nombre de verges que chacun d'entre eux avait détenu (2), mais ce fut pour les noter « par mémoire » seulement, car il n'en avait « jusques ores rien receu, pour estre les dicts héritaiges vagues ».

En résumé, nous pouvons admettre que, fondée en 1246, Nieuwe Yde prit un rapide essor, si bien qu'en 1314, elle comptait 134 foyers, correspondant certainement à une agglomération de 7 à 900 habitants; cette prospérité, cependant, ne dura pas longtemps et il est probable que la localité eut extrêmement à souffrir de la grande tempête de 1394; en 1440, en tout cas, elle était réduite à 4 foyers, soit 25 ou 30 habitants.

---

(1) Reg. 47664. Le compte se fait toujours " en livres parisys de 20 gros monnoye de Flandres, 1a livre, solz, deniers à l'advenant ". A Nieuport, on reçoit " un denier parisys de chacune verge, qui vient sur chacune mesure à raison de 300 verges pour mesure 25 soulz parisys ", ce à payer " aux Pasques de chacun an ".

(2) Reg. 47664, fol. 133 v<sup>o</sup> : " recepte des places et édifices scitués à la Nieuwe Ide, desquels Leurs Altèzes lèvent semblables rentes ". Suit une liste de dix-neuf noms :

Vincent Domaert (sic), 39 verges.  
Jean Gilles (24 v.).  
Ant. Aernout (9 v.).  
Gilles Houck (24 v.).  
Pierre Dirixssen (6 v.).  
Janneken Claissen (11 v.).  
La vefve Willem Lens (15 v.)  
Mahieu Weneart (24 v.).  
J. van Dale (6 v.).  
Gilles Ghys (21 v.).

Anth. Lauwiers (26 v.).  
Louys Lippens (16 v.).  
Pierre Boudeloot (6 v.).  
J. Lauwers (4 v.).  
Jacob Naghe (14 v.).  
Pierre Winaert (26 v.).  
Michiel Gilles (7 v.).  
Hendrix Strichaels (7 v.).  
Maillaert Oudegeers (24 v.).  
J. Oudegodt (15 v.).

Ce chiffre minime ne varia pas jusqu'à la fin du XV<sup>m</sup> siècle, époque où, renforcée sans doute par des habitants de Lombardzyde qui avaient dû fuir leur village complètement rasé en août 1488, Nieuwe Yde vit sa population s'élever à 14 ménages.

De 1523 à 1529, il n'y en avait plus que neuf, puis une nouvelle période de prospérité relative s'ouvre : en 1530, 15 maisons sont occupées, en 1539, 26. Ce chiffre reste le même jusqu'en 1581, mais alors arrive la décadence irrémédiable : les guerres ruinent complètement la région et Nieuwe Yde est abandonné à jamais.

## II.

### *Yde-lez-Dunkerque.*

Ma première communication sur Nieuwe Yde se terminait par une note relative à la signification et à l'étymologie du mot *Yde*, ce qui m'a fourni l'occasion d'énumérer les différents noms de lieu flamands où j'avais rencontré ce terme : Coxyde-lez-Nieuport, Coxie-lez-Aardenbourg, Lombardzijde, Raverzijde et Coude Hide, localité disparue de l'ancien métier d'Oostburg.

Je n'ai aucune remarque additionnelle à faire à propos de ces noms, si ce n'est que *Coxie-lez-Ardenburg*, pour lequel je ne signalais que des submersions datant de 1477 et de 1570, est déjà mentionnée en 1408 parmi les paroisses disparues lors de la grande inondation de 1404 (1). D'autre part, *Coude Hide*, que je n'avais retrouvée qu'en 1227 et en 1239 (2), figure encore dans un document de mars 1357, mentionnant le *Briffeul* ou *Cisoing Polre*, sis entre *Ten Oerde* et *Ter Couder Yden*, au métier d'Ysendijk (3) ; ajoutons également que Janssen et Van Daele, dans un travail intitulé « Bijdrage tot de Oudheidkunde en Geschiedenis van Zeeuwsche Vlaanderen » renseignent le hameau *Couder Yden* ou *Couder Hyden*, comme ayant existé près du bras occidental de l'Escaut dit autrefois *Heyden-Zee* (4).

Par contre, la liste des *Yde* énumérées plus haut doit être augmentée d'un nom à la suite d'une découverte récente, des plus cu-

---

(1) BLANCHARD, *La Flandre*, p. 180. Cet auteur mentionne une passe dite « Coxijsche Gat », qui s'ouvrait entre Slependamme et Oostburg.

(2) Cette année, à côté d'une localité dite *Bardenezanda*, qui est Baarzande, nom d'un polder sis au nord-est d'Oostburg.

(3) VAN LOKEREN, *Chartes de Saint-Pierre à Gand*, t. II, p. 70, n. 1216.

(4) Renseignement dû à l'obligeance du chevalier Emmanuel van Outryve d'Yde-walle, de Saint-André.

rieuse: celle d'une localité ayant existé, avec le même toponyme, à proximité de Dunkerque (Nord). C'est ce qui résulte d'une communication faite le 21 janvier 1923 à l'Union Faulconnier de Dunkerque par un archéologue de cette localité, M. A. Lesmaries, sous le titre « La Hyte ou La Hyde. Identification du village retrouvé près du Casino de Malo-Terminus » (1).

Dès 1909, le D<sup>r</sup> Bouly de Lesdain avait découvert les traces d'un village non loin du casino de Malo-Terminus, au milieu des dunes, dans un vaste cirque; par la suite, cet emplacement fut exploré pendant plusieurs années par le D<sup>r</sup> Louis Lemaire, qui en se basant principalement sur les monnaies et les méreaux ramassés sur le champ de fouilles en arriva à la conclusion que l'on se trouvait en présence d'une bourgade vraisemblablement détruite en 1570, lors de l'apparition des Gueux dans la région, mais dont le nom restait une énigme.

L'énigme tenta M. Lesmaries, et guidé par les notes publiées par J.-J. Carlier en 1858 et en 1869 et « s'inspirant » de mon travail sur Nieuwe Yde, il parvint à identifier la localité. Ce n'était autre que la *ville de la Hyte*, mentionnée en 1318 comme devant un impôt au seigneur foncier de Dunkerque (2); *la ville de le Hedde*, figurant en 1458 dans le dénombrement des fiefs tenus du comte de Flandre par Louis de Luxembourg et son épouse Jeanne de Bar, dame de Dunkerque (3); ou la localité dite *Ydes*, qui formait autrefois avec Dunkerque et Coudekerque une ammanie, consistant dans la perception de certains droits sur les ventes opérées sur un territoire longeant la côte, de Dunkerque jusqu'à « Ydes ».

Une confusion aurait certes pu s'établir entre Nieuwe Yde, fondée sur le territoire de la paroisse d'Oost-Dunkerque et souvent appelée simplement *Yde*, et *le Hyde* ou *Hidde*, qui dépendait de la seigneurie de Dunkerque; le doute n'est cependant pas possible et il y a bel et bien eu deux *Yde*, dépendant toutes deux d'un Dunkerque, disparues toutes deux à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

---

(1) Une analyse en a été donnée dans le *Nord-Maritime* de Dunkerque le 23 janvier 1923, j'en dois la connaissance à l'obligeance de M. Lesmaries.

(2) Ainsi qu'ont bien voulu le vérifier pour moi MM. Schoorman et Van den Haute, conservateur et conservateur-adjoint des Archives de l'Etat de Gand, l'original du document constituant la prisée des terres, villes et châtellemes de Dunkerque, Bornhem, Baesrode, etc., cite en réalité *la ville de Le Hyde* et les appartenances... » (Chartes des Comtes de Flandre, à Gand, n<sup>o</sup> 1359).

(3) L'original porte *Le Hidde*.

### III

#### *Les Ydes des Pays-Bas.*

A côté de ces *Yde* flamandes, je puis en signaler deux sur le territoire des Pays-Bas actuels.

Dans ma première notice, je mentionnais déjà (p. 130, n. 3) une *Yde* située dans la Drenthe, au nord d'Assen, pour laquelle je manquais de formes anciennes.

De recherches faites depuis, il résulte qu'elle est mentionnée de 1206 à 1383, sous les formes suivantes :

1206 ou 1207, « Gelmarus de *Ide* » ;

Vers 1225, « de bonis de *Iden* » ;

1323 et vers 1335 (latin), *Yde* ;

entre 1381 et 1383, « tot *Yde* » (1).

D'autre part, il y avait une *Yde* à Zwyndrecht-lez-Dordrecht : le 15 juillet 1331, le comte Guillaume de Hainaut et de Hollande fait une déclaration relative à une terre tenue en fief de Henri de Brederode et sise « in die Hiide, in Swindrecht » (2).

### IV

#### *L'Étymologie d'Yde.*

Je terminais ma première communication en relevant la divergence d'opinion qui me sépare de M. le professeur J. Vercoullie, au sujet de l'étymologie du terme *Yde*.

« Le nom de Nieuwe *Yde* », disais-je, « montre au début des formes aspirées : *Hida*, *Heide*, *Hyde*, *Hide*, à côté desquelles apparaît à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, une forme *Yde*, qui finit par prédominer.

» Par contre, les noms où *Yde* intervient comme suffixe témoignent d'une évolution ultérieure du terme, révélée d'ailleurs par la prononciation populaire de ces noms, *Coxie*, *Lombardie*, *Raversie* : moins protégée par suite de sa position finale, la dentale est tombée, selon une loi phonétique absolument régulière.

» D'après le professeur Vercoullie, la notation *yde* est une manière artificielle de transcription, le *d* étant intercalé de la même façon que dans *partijdig* (toujours prononcé *partijig*) ; il faut donc, d'après

---

(1) BLOK, *Oorkondenboek van Groningen en Drenthe*, I, 1896, nos 43, 83, 277, 340 et 699.

(2) NIBBELINK, *Handvesten van den Zwijndrechtschen Waard*, 1860, p. 13, d'après l'original (renseignement dû à l'obligeance de M. Henri Obreen.)



lui, partir d'une forme *ië*, qui constitue, à côté de *ee*, la forme frisonne du radical germanique occidental *aha*, en gothique *ahwa*, c'est-à-dire *eau*. La forme *ie* se retrouve aux Pays-Bas dans les noms *Krommenie*, *Middelie*, *Purmerie*, ainsi que dans l'*Y* à Amsterdam; quant à la forme *ee*, elle est attestée par les noms *Munnikenee*, *Zieriksee*, *Duivenee*, *Flakkee*, *Eedam*.... ».

Par contre, je voyais dans les graphies rencontrées pour les noms de nos localités flamandes en *yde*, la preuve que la forme *ie* représente le dernier stade d'évolution, par chute de la dentale, et je considérais qu'il faut partir d'une forme *hida*, avec aspiration initiale et dentale.

Ce qui me confirmait dans cette manière de voir, c'était le vocabulaire et la toponomastique de l'Angleterre: les dictionnaires anglais renseignent, en effet, un terme *hithe* ou *hythe*, actuellement obsolète, comme signifiant « port », plus spécialement « petit port ou débarcadère de rivière »; ce mot, remontant à un terme anglo-saxon *hyd*, du genre féminin, est déjà signalé au début du VIII<sup>e</sup> siècle; « *de confugione, statione=hythae*, dit un glossaire de cette époque, tandis que l'épopée de *Beovulf* emploie le mot *hyth(e)* dans le sens de « port ».

D'autres emplois du mot *hyth* ou *hythe*=port, que je relevais dans des textes anglais s'étendant de l'an 1000 à 1723; la forme *Hide*, signalée pour la localité de *Hythe*, en 1051; les graphies *hythe* (1041, 1100), *-hytha* (1088); *hith* (1588), sous lesquelles se présente le suffixe des localités de *Lambeth* et *Rotherhithe*; me faisaient voir dans le *hyda* ou *hyd* anglo-saxon, avec le sens de port, le pendant parfait du suffixe rencontré dans *Nova Hida*, dans *Kox-Ide*, dans *Walravens-Ide*, ainsi que de l'*yde* où nous avons vu s'embarquer et débarquer les marins de *Wenduyne*.

Enfin, trouvant les *Hythe* du Kent, de Londres et du pays d'Oxford dans les régions de l'Angleterre où se sont tout spécialement fixés les Saxons venus des côtes de la Hollande, de la Belgique et de la France actuelles, tandis que l'on a signalé dans le Schleswig-Holstein, habité primitivement par les Saxons, un terme bas-allemand *huth* ou *hude*, avec le sens de « refuge, entrepôt pour cargaisons de navires », je pensais pouvoir conclure en toute certitude à l'origine saxonne de l'*Yde* flamande.

Cette argumentation n'a pas convaincu M. Vercoullie, car dans une carte du 20 novembre 1922, il m'écrivait:

« Pour un germaniste-linguiste mon étymologie est inattaquable. Et voyez comme elle est historiquement intéressante. Avec le *muide* de *Diksmuide*, elle nous prouve que les Frisons sont descendus le

long des côtes jusqu'à La Panne et que les Frisons qui ont baptisé nos *y's* parlaient un dialecte un peu différent de ceux qui ont baptisé les *ee's* en Zélande » (1).

M. Vercoullie revendique donc pour nos *yde* une origine frisonne et voit dans cette origine, ainsi que dans le nom de Dixmude, la preuve que les Frisons ont poussé, le long de la côte, jusqu'à La Panne.

Je n'oserais, pour ma part, je l'avoue, être aussi affirmatif.

Le nom de Dixmude, en tout cas, ne peut à lui seul constituer une preuve que la région a été occupée par les Frisons; cette forme sans nasale du suffixe *-mund*, *-munt*, est évidemment fort caractéristique et nous pouvons affirmer qu'elle n'est pas franque, mais c'est tout, car elle pourrait être aussi bien saxonne que frisonne.

Or, on n'a pas signalé les Frisons sur notre côte flamande, où les historiens ne leur font pas dépasser le Zwin, tandis qu'ils admettent que les Saxons se sont installés dans nos parages, non seulement du côté de Boulogne où Kurth les a retrouvés dans le groupe compact des villages en *-incthon*, mais même jusqu'à l'embouchure de l'Escaut.

Cette question a été, certes, fort discutée: Wauters, par exemple, n'a pas accepté la colonisation de notre Flandre maritime par les Saxons; par contre, on est généralement d'accord aujourd'hui pour l'admettre. Van der Kindere, pour ne pas citer d'autres historiens, et l'abbé Claerhout, pour me borner à un seul archéologue (qui accorde cependant une grande part à l'élément frison dans l'ascendance de la population de la Flandre), considèrent que les Saxons ont occupé la région de Furnes, d'Ypres, de Cassel, de Dunkerque.

Admettons même, cependant, que les Frisons aient habité la région de Dixmude et de Nieupoort: cela nous autoriserait-il davantage à attribuer à leur colonisation nos localités à nom caractérisé

---

(1) M. Vercoullie revient encore sur cette thèse dans un discours qu'il a prononcé le 9 mai 1923, à l'Académie Royale de Belgique, sur l'*Orthographe en Toponymie* et dont il a bien voulu m'envoyer un tiré-à-part pendant la correction des épreuves de cet article: « Pourquoi », y lisons-nous, « nous obliger à écrire *Raversijde*, *Lombardzijde* et *Coxijde*, lorsque sur place on ne connaît que *Ravers-ij*, *Lombard-ij* et *Koks-ij*, formes qui ont la valeur d'un précieux document historique? Elles nous prouvent, avec un nom tel que *Diksmuide*, que les Frisons sont descendus le long de nos côtes jusqu'à La Panne, et cela en deux dialectes. Il y a d'abord un dialecte où l'ancien germanique occidental *aha*, néerl. *a*=eau, est devenu *ee*=crique, port d'abri, dans les îles de la Zélande (*Zierikse-ee*=crique de l'armateur *Ziegerik*) jusqu'à l'ancien *Munnikree* (=crique des moines) près de Damme; il y a ensuite un second dialecte où le même mot est devenu *i*, *ie*, *ij*, depuis l'ancien *Koks-ij* près d'Aardenbourg jusqu'au *Koks-ij* (=crique aux bucardes) actuel. C'est dans le même dialecte qu'est dénommé l'*Y* d'Amsterdam ». (*Bull. de la Classe des Lettres*, 1923.)

par *yde*, puisque ce terme se retrouve dans des conditions absolument analogues en Angleterre, où les Frisons ne se sont pas installés ?

Prenons, par exemple, la série des formes anciennes attestées pour Raversyde, Coxyde et Lombardzyde, les trois noms dont M. Vercoullie fait particulièrement état.

Raversyde, tout spécialement, nous montre bien le suffixe partant de *hyde* pour aboutir à *ye*, par chute de la dentale et disparition de l'aspiration, et nous empêche de considérer, avec M. Vercoullie, la forme *Raversij* ou *Raversie* comme étant la primitive.

En effet, en 1401, Raversyde s'appelait *Wilravens hyde*, avec l'aspiration, qui se retrouve en 1480 (*hide*), en 1483 et en 1569 (*hyde*).

Le nom de Coxyde-lez-Nieuport présente une évolution analogue (*-ide* en 1295, 1328 et 1439; *-hyde* en 1467 et 1469; *-ye* en 1570, seulement), de même que Coxie-lez-Ardenbourg (*-ide* en 1392 et 1447; *-yde* en 1408; *-y* en 1580).

Pour Lombardzyde, l'évolution des formes présente, il est vrai, un autre caractère: 1269 à 1503, *Lombardie* (français);

1303 à 1440, *Lombardie* (flamand);

1303 à 1490, *Lombardien* (flamand);

1413 à 1414, *Lombardsyde* (fl.); 1414 à 1581, *Lombaersyde* (fl.); 1461, *Lombaerdzide*; 1491, 1520, *Lombarside* (fr.); 1516, *Lombardside* (fl.); et autres formes avec le *de* final;

1513, *Lombardien* (fr.); etc.

Le fait que les plus anciennes graphies aussi bien françaises que flamandes se terminent en *-ie* ou *ien* pourrait faire admettre *Lombardie* comme forme primitive, mais aurions-nous là, alors, un *-ie* avec le sens d' « eau », de « crique » ? Ce n'est nullement certain, car le nom de lieu « Lombardie » est connu en France, deux fois au moins, à l'est de Penly, dans la région de Dieppe, et près de Bonnières (Seine-et-Oise).

Par contre, l'histoire du nom de Nieuw Yde nous autorise, je pense, à rejeter résolument l'explication par une transcription artificielle du terme *ie*: alors que toutes les formes attestées de 1277 (*Nova Hida*) à 1357 (*de Hide*) présentent l'aspiration, ce n'est qu'en 1381 qu'apparaît l'orthographe *Yde*, qui devait finir par prédominer, mais à côté de laquelle subsiste encore jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle la forme aspirée (1476, *La Nyeu Hyde*; 1481, *La Nieu H<sub>u</sub>ide*).

Rappelons-nous les mentions si caractéristiques de l'ancrage de Wenduïne: *van eenen vischboot varende ter yde van Wenduïne* (1578) et *huerer yde daer zij ghecostumeert zijn af te vaerne ende*

*aen te commene* (1514); mettons ces textes si évidents en rapport avec nos anciennes citations anglo-saxonnes de *confugione*, *statione* = *hythae*, du glossaire de 725, et *ät hythe* = « au port », dans *Beovulf*, et l'on ne pourra que bien difficilement, me semble-t-il, expliquer nos *yde* de la côte flamande par un *îe* primitif, augmenté d'une dentale. La ressemblance parfaite de la forme *hythe* du début du VIII<sup>e</sup> siècle et de la notation *Hide* employée en 1051 pour *Hythe* dans le Kent avec le terme auquel on a encore eu recours au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle en dénommant *Nova Hida* un village créé de toutes pièces au bord d'une crique, cette analogie complète doit lever les doutes que pourrait laisser subsister la jeunesse relative de nos noms flamands en *yde*.

Je terminerai ces considérations par quelques observations qu'appelle le nom d'*Ydewalle*, pour lequel je signalais dans ma première notice (1), les anciennes graphies *Edewalle* et *Edewallen*.

En réalité, il y avait trois, sinon quatre localités qui portaient ce nom :

1<sup>o</sup> *Ter Eedt-Walle*, cense inscrite sur la carte Ferraris-Van der Maelen, à Couckelaere, à 14 kilom. 500 m., à l'est de Nieuport.

C'est à elle, sans doute, que se rattachait *Mikiel de Hedewalle*, *Michiel de Heedwalle*, *Michiel van den Eedwalle* ou *Micquiel van den Edewal*, mentionné dans les comptes de Nieuport en 1403-1404, vers 1410, en 1412-1413 et en 1465-1467 (2).

2<sup>o</sup> *Edewalle*, hameau sis près de Handzaeme et de Cortemarck, à 7 kilom. 500 m. au sud-est du précédent et à 8 kilom. 500 m. au nord-est de Gits; il a donné son nom à Baudouin de *Hiedwale*, cité en mai 1274 à propos d'une dîme à Gits (3).

3<sup>o</sup> *Ydewalle*, ferme située à Eede-lez-Aardenbourg (Zélande), à un kilomètre de la frontière belge actuelle, et formant autrefois une seigneurie dépendant du Franc de Bruges.

D'après les renseignements que m'a donnés à propos de cette terre le chevalier Emmanuel van Ooutryve d'Ydewalle, de Saint-André-lez-Bruges, elle était située dans une ancienne crique, aujourd'hui remblayée, mais dont il reste des traces et qui est traversée par un chemin public dit *Yde Weg*.

Dans un article consacré aux anciens noms de lieu cités dans un registre des terres appartenant en 1495, à l'église de Notre-Dame

---

(1) Dans la note 2 de la page 130.

(2) Chambre des Comptes, reg. nos 14283, 36717 et 14285.

(3) E. HAUTCEUR, *Cart. de Saint-Pierre de Lille*, I, 1894, p. 455, d'après l'original.

d'Aardenbourg (1), G. Roos dit qu'*Ydewalle*, encore appelé *t'hof en leengoed der Yde* et sis près de l'ancien *Eederschans*, a donné son nom à la famille *van der Yde*.

Ailleurs (2), Roos relate qu'*Edewalle*, *Ydewalle* ou *Ter Ide* sont les noms d'une ferme sous Eede, près d'Aardenbourg, qui était avant 1792 le siège d'une seigneurie, citée dès 1430; ces noms signifient *wal* ou hauteur le long de la rivière appelée *Eede*.

Chose curieuse, cette seigneurie semble avoir donné son nom château d'*Ydewalle*, à Halewijn (près Tronchiennes et Landeghem), qui a appartenu aux mêmes propriétaires, les de Blasere.

A ces détails fournis par M. van Outryve d'*Ydewalle*, j'ajouterai que l'*Eede* est un cours d'eau qui, venant de notre Flandre, passe à Maldegem, puis à Aardenbourg, après avoir arrosé le village d'Eede auquel il a donné son nom; il est cité dans une charte de 1279, où il est décrit comme étant *l'eauwe con apeele Ee, ki cuerdt entre Ardenburgh et Slepe'damme*, et il reparaît sous la forme *de Ee* dans un document flamand de 1350; il a donné lieu aux dénominations *Beoster-Ee* et *Bewester-Ee*, et de nos jours, son nom se prononce couramment *d'Ee* (3).

La coexistence des formes *Ydewalle* et *Eedewalle* me fait croire qu'il y a eu là un phénomène de contamination et comme à proximité coule un cours d'eau appelé *Ee* ou *Eede*, on peut admettre que le véritable nom, le nom primitif est *Eedewalle* (4).

D'autre part, la plus ancienne forme que je connaisse pour le nom de cette rivière, *Ee* en 1279 et en 1350, ne présente pas de dentale; M. Vercoullie semble donc avoir raison, ici, de supposer l'intercalation artificielle du *d*; il faut cependant faire remarquer que ces deux mentions sont beaucoup trop près de nous pour que nous puissions en tirer des conclusions absolument sûres.

De même, pour les deux *Yde* que j'ai signalées dans les Pays-Bas; ma documentation à leur égard n'est pas suffisante, toutefois, pour me permettre de les invoquer pour ou contre ma thèse; il s'agit d'ailleurs, là, de deux endroits sis fort loin de nos *yde* flaman-

---

(1) JANSSEN et VAN DAELE, *Bijdrage tot de Oudheidkunde en Geschiedenis van Zeeuwsche Vlaanderen*.

(2) *Beknopt Geschied- en Aardrijkskundig Woordenboek van Zeeuw Vlaanderen, Westelijk deel*, Oostburg, 1874.

(3) Cf. L. VANDERKINDERÉ, *Formation territoriale*, 1, pp. 94 et 95.

(4) Un phénomène analogue de contamination a pu se produire pour *Munikereede*, localité actuellement disparue et qui se trouvait au nord de Damme, et pour laquelle je n'ai pu citer (voir p. 131, note 2) que des formes en *-ede* ou *-eede* (de 1243 à 1788) et en *-ee* (*Monikereee*, 1477-1530); seulement, à cause de la proximité du Zwin, la contamination a dû se produire en sens inverse, *hyde* ou *yde* étant la forme originale.

des, que, seules, je veux rattacher au terme anglo-saxon *hythe* = « port ».

A l'exception de Lombardzyde — dont le nom semble avoir suivi une évolution différente — je persiste, pour les *yde* de Flandre, à voir dans les formes en *-ie* des formes secondaires d'évolution.

Admettre que Raversyde, par exemple, peut venir de *Ravers-ij* reviendrait à faire dériver la forme *Hide*, sous laquelle *Hythe* (Kent) est citée dès 1051, de *Heia* ou *Hee*, sous lesquelles elle apparaît en 1228 et en 1234; cela reviendrait encore à considérer *Lambhythe*, graphie de *Lambeth* en 1041, comme issu de *Lamheye*, forme que ce nom revêt en 1217.

Pour accepter semblable évolution, voir dans le *hythe* du VIII<sup>e</sup> siècle une notation artificielle d'un radical analogue aux *heia*, *hee* ou *heye* que nous retrouvons au XIII<sup>e</sup> siècle, il faudrait vraiment refuser toute valeur aux formes attestées par les anciens documents.

#### *Discussion*

M. CUMONT. — Parmi les formes successives du nom de Raversyde, on constate plus d'une fois que la désinence complète, *hyde*, est clairement indiquée; or, cette partie du mot correspond exactement au substantif suédois *hydda* qui signifie hutte, chaumière, maisonnette, et nullement, port ou rade.

Les localités de Coxyde, Lombartzyde et Raversyde mentionnent, toutes les trois, des noms d'hommes, écrits au génitif, ce qui indique une dépendance, une appartenance; elles ont toutes les mêmes désinences qui, en langue suédoise, se rapportent à l'habitation.

Le sens de ces mots est donc tout naturel. Il serait au contraire très invraisemblable qu'il pût être question de trois ports ou rades dont auraient disposé jadis, comme propriétaires, des hommes nommés Cox, Lombard et Walraven.

Cette coïncidence serait tout à fait extraordinaire.

D'autre part, il ne faut pas confondre le mot *hythe* avec le mot *hydda* ou *hydde*.

*Hythe* est le nom d'une localité près de Douvres, au sud-ouest de Folkstone.

Le mot *hythe* est encore usité en langue anglaise et signifie *quai* (voir le dictionnaire de E. Clifton).

Il n'est donc pas étonnant de trouver le long de la Tamise ou d'autres fleuves ou rivières, aussi le long de la mer, cette appellation qui entre dans la composition des noms de plusieurs localités anglaises. Mais un

quai n'est pas nécessairement un port ou une rade. En suédois, on dit *strandgata*, c'est-à-dire une rue ou une place le long de l'estran; sur cette place peut quelquefois se trouver un entrepôt.

Le mot Hythe dérive, en effet, d'un terme bas-allemand Huth, mais n'a aucun rapport avec le mot scandinave Hydda.

Il faut se méfier des ressemblances entre les mots car leur sens peut être tout différent. Ainsi dans l'île de Wight, près de Sandown, se trouve une localité qu'on appelle Sunnyside, mais ce nom indique simplement le côté du soleil, le midi.

Dans la même île, près de Newport, il y a un petit village nommé Shide. Ce nom est peut-être apparenté avec le mot anglais Shed qui signifie hangar. On voit par là que les homonymies peuvent facilement nous induire en erreur.

M. VANNÉRUS. — M. Cumont voit dans la désinence de Coxyde, Lombardzyde et Raversyde une désinence empruntée au suédois, où *hydda* signifie « hutte, cabane, chaumière, petite maison ».

Je ne puis me déclarer d'accord avec M. Cumont au sujet de l'origine suédoise de notre désinence *yde* et du sens qu'il lui donne.

Tout d'abord, pour ce qui concerne la signification de ce suffixe, l'emploi du terme *hyth* dans le *Beowulf* — dès le début du VIII<sup>e</sup> siècle, donc —, avec le sens certain de « port », et l'ancien glossaire de l'an 725 qui donne *de confugione, statione = hythae* rendent déjà l'explication de M. Cumont peu vraisemblable.

Elle devient impossible, je pense, si nous mettons ces deux mentions, les plus anciennes, en rapport avec les deux textes du XVI<sup>e</sup> siècle relatifs à Wenduyne : en 1578, un compte parle de l'*yde* de cette localité, où l'on n'a jamais connu de port, cependant : *van eenen vischboot varende ter yde van Wendune*, et en 1514 un document, plus explicite encore, déclare que c'est là que les pêcheurs de l'endroit ont coutume d'embarquer et d'atterrir (1).

D'ailleurs, combien bizarre serait le fait de ne rencontrer d'*yde* qu'au bord de la mer ou contre des estuaires tout proches d'elle, alors que des noms de lieu caractérisés par un suffixe présentant un sens aussi commun que celui de hutte ou maisonnette devraient se rencontrer en pleine terre pour ainsi dire à chaque pas, ce qui n'est nullement le cas.

Je ne puis donc donner au suffixe de Raverzyde et de ses congénères le même sens qu'au *hydda* suédois signifiant « hutte ». Par contre, j'admets

---

(1) Voir, pour ces textes, ma première notice, pp. 125, 128 et 132.

fort bien que notre *yde* et le mot suédois se rattachent en dernière analyse au même radical. Je l'admets d'autant mieux que je l'ai dit moi-même, en somme, lorsque je terminais ma première communication en faisant remarquer que « l'on considère que les mots anglais *hide*=couvrir et *hide*=peau sont apparentés à *hyd*=port; à la même famille appartient aussi l'allemand *hütte*, qui a pénétré par emprunt dans le néerlandais (*hut*) et dans le français (*hutte*) ».

On voit de suite le rapport de sens que l'on peut établir entre le saxon *hyd*, port où se réfugient les navires pour se protéger contre les tempêtes; les termes anglais *hide*, couvrir, et *hide*, peau; l'allemand *hütte*, le néerlandais *hut*, le français *hutte*... et le suédois *hydda*.

Pour l'origine suédoise du terme *yde* et des autres mots qui ont inspiré à M. Cumont des rapprochements fort curieux, je ne puis pas non plus me rallier à sa thèse. Jamais on n'a signalé d'établissement *suédois* sur nos côtes; autre chose aurait été si M. Cumont s'était borné à nous parler d'origine *scandinave* ou *nordique*, car il aurait pu invoquer les célèbres incursions des Normands. Seulement, il me paraît difficile de songer, *dans notre pays*, à des établissements normands, car ces pirates n'ont jamais fait qu'y passer en des raids rapides, qui ne leur ont certes pas permis d'y laisser des traces linguistiques.

---